

# SWISS LIFE PREVOYANCE INDÉPENDANTS<sup>®</sup>

Les T.N.S. (professions libérales, chef d'entreprise, etc.) disposent globalement d'une moins bonne couverture que les personnes soumises au régime général de Sécurité sociale des salariés. Si vous veniez, suite à une maladie, un accident ou un décès, à ne plus pouvoir percevoir vos revenus, vous et vos proches seriez donc particulièrement exposés.

Pour compenser et vous protéger contre les aléas de la vie, Predictis vous propose une solution adaptée vous permettant de compléter les prestations versées par les régimes de base : le contrat Swiss Life PRÉVOYANCE INDÉPENDANTS, un plan de prévoyance complet et personnalisable qui vous permet de ne retenir que les garanties qui vous conviennent, en les adaptant, au plus près, à vos besoins personnels et professionnels.

## LES + DE SWISS LIFE PRÉVOYANCE INDÉPENDANTS

Un gestionnaire  
de renom :  
Swiss Life

Forte de **160 milliards d'euros d'actifs sous gestion**, la compagnie d'assurance Swiss Life a la confiance de plus de **1 300 000 clients**.

C'est aujourd'hui un intervenant majeur sur le marché de la santé-prévoyance en France puisque **Swiss Life est le 2<sup>e</sup> assureur privé sur la santé individuelle et le 4<sup>e</sup> en prévoyance des indépendants et retraite**.

Le contrat **Swiss Life Prévoyance Indépendants** s'est notamment vu décerner en 2014 le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne.

Choisissez parmi le type de garanties qui vous convient et définissez vous-même les montants et les franchises !

- **Assurez-vous une indépendance financière en cas d'arrêt de travail** : vous adaptez le montant de vos indemnités et des franchises en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité pour maintenir vos revenus au niveau souhaité jusqu'à 20 000 euros par mois (en fonction de la profession).
- Une garantie de **paiement des frais généraux en cas d'arrêt de travail** : vous recevez des indemnités pouvant aller jusqu'à 7 500 euros par mois couvrant les frais de fonctionnement de votre activité en cas d'arrêt de travail. Ainsi, loyer, charges et autres seront couverts pendant 1 ou 2 ans.
- **Protégez l'avenir de votre famille en cas de décès** : un capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix et doublé en cas d'accident, à moins que vous ne préférerez opter pour le versement d'une rente mensuelle.

Un choix  
sur mesure...

... adapté  
aux  
indépendants!

Vous pouvez bénéficier de la **déductibilité fiscale** des cotisations dans les conditions et limites de la **Loi « Madelin »**.

Votre **conjoint collaborateur** peut également bénéficier d'une couverture en cas d'arrêt de travail, ainsi que d'une **réduction de tarif** en s'assurant en même temps que vous.

Les **médecins** et professions paramédicales peuvent bénéficier d'un **barème spécifique** d'invalidité professionnelle.



FICHE TECHNIQUE

Les indemnités  
journalières  
travailleurs non salariés

## SWISS LIFE PREVOYANCE INDÉPENDANTS<sup>®</sup>

### FRAIS

Frais d'entrée : 7€

### CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Âge maximum à la souscription : 62 ans

Durée maximum : jusqu'à la retraite

Versements : en fonction de vos revenus,  
de la formule et des garanties choisies

# Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · Société par actions simplifiée de courtage en assurances au capital de 500.000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt - Tél. 01.46.10.22.50 - 411 415 565 RCS Nanterre - Code APE 6622Z- Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 325 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)). PREDICTIS exerce son activité, en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L.520-1 II b du Code des Assurances (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande). Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts. Fiche élaborée par PREDICTIS, en application de l'article L.520-1 C.ass. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation, d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de vos droits, question ou réclamation au sujet de vos données, adressez un mail à : [dpo@predictis.com](mailto:dpo@predictis.com) ou par courrier au Service traitement des données, 14, rue de la Ferme à Boulogne (92100). Délai de traitement : un mois. Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à : CNIL 3, place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07. Réclamation : [reclamations@predictis.com](mailto:reclamations@predictis.com) ou Service Juridique : 14, rue de la Ferme - 92100 - Boulogne Billancourt - Accusé Réception sous 10 jours ouvrés et réponse sous 2 mois (en jours ouvrés). La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ([le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org) - [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)).

